

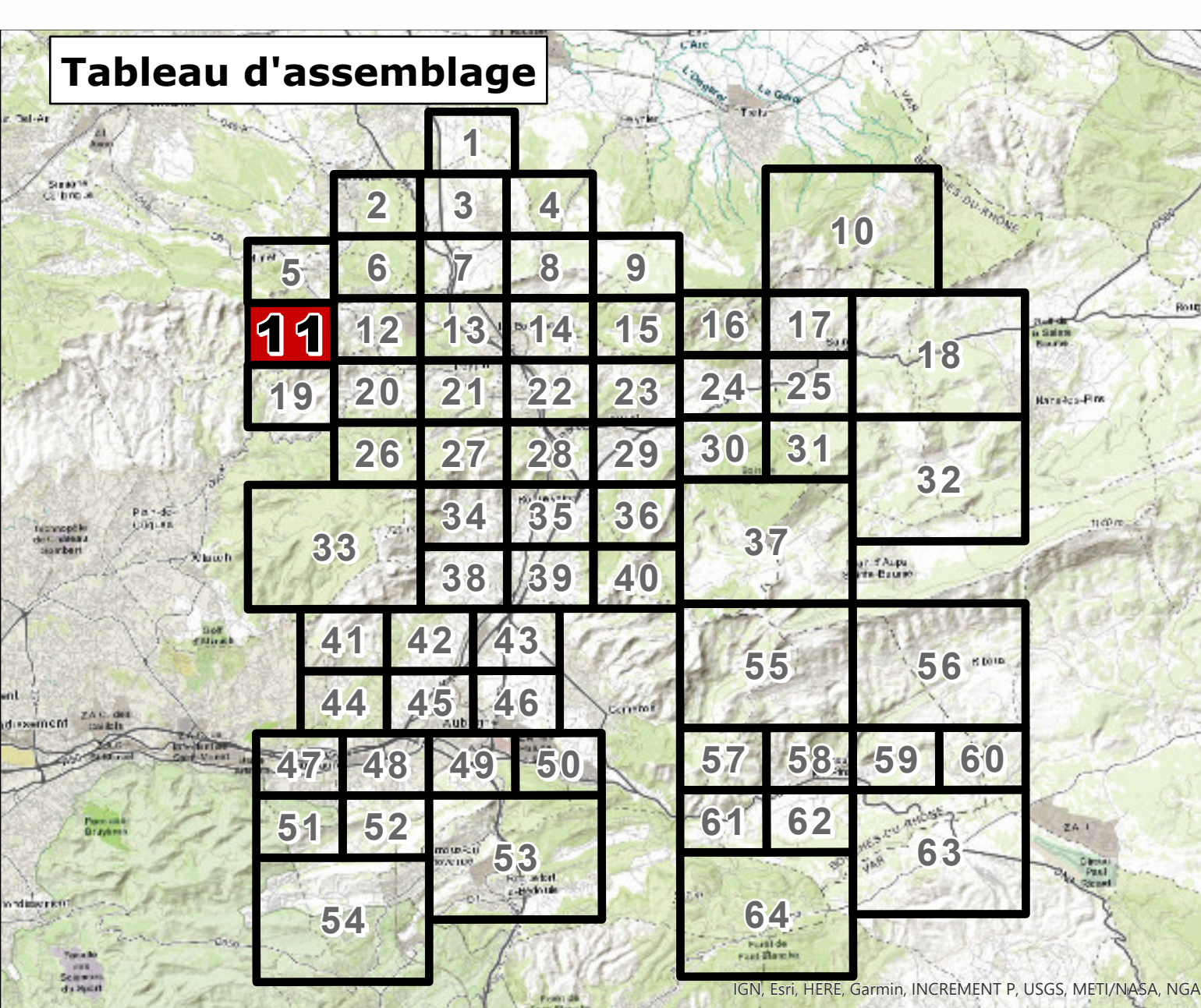
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
11

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

CADOLIVE, SAINT-SAVOURNIN
N
1:2 000



Urbanisme

- URBANISME
 - Limite de zone
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Polygone constructible
- EMPLACEMENTS RESERVES
 - Emplacement réservé pour voirie
 - Autre emplacement réservé
 - Emplacement réservé de mixité sociale
 - Servitude pré-localisation pour équipement
- PATRIMOINE
 - PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL
 - Élément remarquable
 - Élément remarquable faisant l'objet d'une fiche
 - Canal de Marseille et dérivations
 - PATRIMOINE NATUREL
 - Espace vert protégé
 - Autre protégé ponctuel
 - Alignement végétal
 - Espace vert protégé
 - Terrain outvrié à protéger

Fond de Plan

- Parcelaire
- Élément de repère
- Bâti dur
- Piscine ou Plan d'eau
- Bâti léger
- Chenalère

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES

- Secteur de mixité sociale
- Linéaire commercial
- Polarité commerciale
- Rôle de vie

DIVERS

- Servitude d'affiliée d'un projet
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur de richesse du sol ou sous-sol

PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS)

- Implantation imposée
- Marge de recul
- Marge réglementaire "entrée de ville"
- Prescription de hauteur
- Prescription de vue

Espace boisé classé

- Espace Boisé Classé

